



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Martinique

Question au Gouvernement n° 25

Texte de la question

AFFECTATION DES JEUNES DIPLÔMÉS HORS DE MARTINIQUE

M. le président. La parole est à M. Alfred Marie-Jeanne, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

M. Alfred Marie-Jeanne. Ma question, à laquelle s'associent mes collègues Jean-Philippe Nilor et Bruno Nestor Azerot, s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

Le chef de l'État, le Premier ministre et le Gouvernement à l'unisson ont affirmé avec force que la jeunesse et l'éducation seraient la priorité du quinquennat. Il a été annoncé que les créations d'emplois publics seraient réservées *dabou dabò* - c'est-à-dire en premier lieu - à l'enseignement, et l'éducation s'est ainsi vue attribuer 89,5 millions d'euros de crédits supplémentaires pour financer les recrutements prévus à la rentrée de 2012. Mais paradoxe : en Martinique, des enseignants diplômés de l'université et ayant exercé leurs fonctions pendant des années, lauréats de concours qui viennent de se dérouler, sont nommés contre leur gré dans des académies de métropole, notamment à Créteil ou Versailles, alors même que des postes existent sur place et sont occupés par eux.

Ces nominations ne sont pas une récompense, et encore moins une promotion. Elles sont vécues comme une véritable punition.

Monsieur le ministre, vous pouvez régler ce problème.

C'est une question de bon sens et une exigence de justice. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

Un député du groupe UMP. C'est qui ?

M. Vincent Peillon, *ministre de l'éducation nationale*. Comme vous le savez, monsieur le député, les cinq dernières années ont été, pour la précédente majorité, l'occasion de mettre en oeuvre un plan social sans précédent dans la fonction publique, en particulier dans l'éducation nationale, avec la suppression de 77 000 postes.

M. Yves Censi. Ce n'est pas la question !

M. Vincent Peillon, *ministre*. La suppression de ces 77 000 postes s'est faite essentiellement sur les zones les plus difficiles, en particulier dans les territoires ultra-marins. Ainsi, 100 postes ont encore été supprimés à la rentrée 2012 dans les lycées de Martinique.

Notre gouvernement a pris l'engagement de rétablir la situation et de réparer, durant le quinquennat, le mal qui a été fait à notre jeunesse et à l'école de la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

D'ores et déjà, des mesures ont été prises.

M. Claude Goasguen. Lesquelles ?

M. Yves Censi. Le gel des salaires ?

M. Vincent Peillon, *ministre*. Comme vous le savez, les lauréats des concours précédents doivent accepter, ayant pris part à un concours national, les affectations qui leur seront attribuées, où que ce soit, sous réserves de conditions particulières d'un point de vue social ou de santé.

Cependant, afin de remédier aux difficultés créées par la majorité précédente, qui blessent les territoires ultramarins, j'ai pris la décision, pour la rentrée 2012, de permettre que tous les contractuels ayant réussi le concours et ayant exercé en Martinique, soient affectés en Martinique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

Données clés

Auteur : [M. Alfred Marie-Jeanne](#)

Circonscription : Martinique (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 25

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juillet 2012](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [18 juillet 2012](#)